

« Désespoir ! »

Sur la dernière caractérisation, qui a eu lieu le 24 avril, le poids de la part du refus de tri (déchets non valorisables et ne devant pas se trouver dans le sac jaune) est de **10.60 kg soit 25.2%** de l'échantillon. Pour mémoire, au mois de février 2025, ce taux de refus était de 15.08%

Pour rappel, le sac jaune est destiné à recevoir **TOUS LES EMBALLAGES** en plastique, métal et papier/cartonnette **VIDÉS et NON EMBOITÉS** mais pas les **OBJETS EN PLASTIQUE** ou **EN BOIS, EN VERRE** et **LES RESTES ALIMENTAIRES**.

Les **INDÉSIRABLES** (à jeter aux ordures ménagères)



Les couches de vos enfants sont à jeter aux ordures ménagères

RECYCLABLES SOUILLÉS et GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Bouteilles non vidées =

Refus de tri



Emballage recyclable contenant des restes alimentaires en décomposition =

Refus de tri

Gaspillage alimentaire : les aliments ne sont en aucun cas à jeter dans le sac jaune

Dans ce bac se trouvent 2 baguettes de pain moisi, des restes en décomposition, les 2 barquettes de beurre sont pleines =

Refus de tri

La part des recyclables souillés représente 4.12 kg soit 9.80% du total des refus de tri. Avec un peu d'attention, ces erreurs auraient pu être évitées.

LES ENCOMBRANTS

Les déchets ci-dessous n'auraient jamais dû se retrouver dans un sac jaune

Bouteilles et
flacon de verre

= Refus de tri

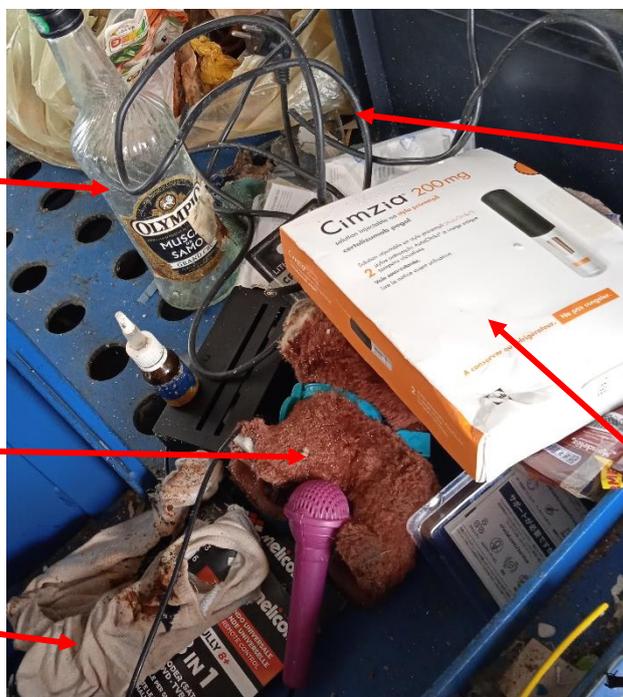
A jeter dans les
colonnes à verre
de votre domicile

Jouet = Refus de tri

A jeter à la déchetterie

Textile = Refus de tri

A déposer dans les
bornes à textile



Appareils électriques

= Refus de tri

A jeter à la déchetterie

Boîtes de médicaments non
vidés = Refus de tri

A déposer en pharmacie

Le coût de traitement des déchets recyclables déclassés en « refus de tri » est de **143.50€** la tonne au lieu de 73.00€ la tonne pour des déchets recyclables bien triés.



Conséquence des restes alimentaires
en décomposition

= sacs grouillant de vers

Si un de vos sacs jaunes n'a pas été collecté, pour en connaître la raison et présenter un sac conforme aux consignes de tri, vous pouvez contacter l'ambassadrice du tri.

Si vous avez reçu dans votre boîte à lettre un flyer concernant le tri des emballages et que vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ambassadrice du tri.

Soit par email : ambassadricetri@cc-briechampenoise.fr

Soit par téléphone : 06 72 87 99 09